

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020

A la Mairie de Lavergne à 11 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 19 mai 2020

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Chantal MASMAYOUX, Josiane FRAUX, Christophe LASVAUX

Représenté(s) : Marie-Claude GRIMAL par Didier BES

Absent(s) excusé(s) : Patrick BOY, Jean-Louis RIGOUSTE, Sylvie GRANAT

Secrétaire de séance : Christophe LASVAUX

ORDRE DU JOUR

1) AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'EAU POTABLE VISE LE 15 DECEMBRE 2017

Le Maire présente l'avenant n° 1 au contrat de délégation du service public d'eau potable visé le 15 décembre 2017. Cet avenant consiste à prendre en compte l'intégration au périmètre d'affermage des équipements suivants :

- Surpresseur de Lavergne-Mirabel (2 x 4,5 m³/h) ;
- Chambre de comptage secteur de « Pouchou » (compteur de sectorisation et téléreport).
- Chambre de comptage secteur du « Bourg » (compteur de sectorisation et téléreport).

Le Maire demande aux élus de s'exprimer sur cet avenant n° 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au contrat de délégation du service public d'eau potable visé le 15 décembre 2017 entre la Commune de Lavergne et la Société SAUR.
- **DIT** que cet avenant n° 1 prendra effet au 1^{er} juillet 2020.
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant n° 1 avec la société SAUR dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A M. BOUCHER Philippe POUR DEMENAGEMENT SUITE AUX TRAVAUX A REALISER SUR LE BATIMENT MAIRIE

Vu le bail de location de M. Philippe BOUCHER en date du 26/06/2013,

Vu le courrier portant convocation de M. Philippe BOUCHER pour un entretien, en présence de Mr Thierry BOUSSAC et Mme Véronique CANITROT, Adjoint au maire, concernant les travaux que la commune souhaite réaliser sur le bâtiment mairie + les 2 logements au-dessus de la mairie en date du 11/12/2019,

Vu cet entretien non productif, M. Philippe BOUCHER a été à nouveau reçu par les élus le 23 décembre 2019, (voir délibération n° 2020-02 du 10-02-2020)

Vu l'attestation signée du maire et de M. Philippe BOUCHER concernant les dispositions liées au relogement de M. Philippe BOUCHER en date du 23/12/2019,

Vu la résiliation du bail de location effectué par M. Philippe BOUCHER en date du 17 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements et des consignes en matière de santé publique contre la propagation du virus Covid-19,

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 (JO du 14 mai 2020) précisant les modalités d'installation des conseils municipaux élus au complet au 1^{er} tour organisé le 15 mars 2020 et portant réglementation des consignes en matière de santé publique contre la propagation du virus Covid-19,

Vu toutes ces circonstances, le Conseil Municipal n'étant toujours pas installé,

Vu le devis de déménagement de l'entreprise AVATRANSDM pour le compte de M. Philippe BOUCHER n° 1911006/2 en date du 13/03/2020 pour un montant de 1 350 € TTC

Vu le devis n° 25060/1 demandé par la commune à l'entreprise du déménagement Souhliol-Noyer pour un montant de 1 770 € TTC en date du 18/05/2020

Au regard de toutes ces dispositions, monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 1 350 € à M. Philippe BOUCHER pour subvenir aux dépenses liées à son relogement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'aider M. Philippe BOUCHER pour les frais du déménagement occasionnés du fait des travaux de la mairie,
- **DIT** qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 350 € lui est attribuée pour subvenir à son déménagement,
- **DIT** que cette dépense sera comptabilisée au compte DF 6574 subventions de fonctionnement personnes de droit privé, sur le budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12 H

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Chantal MASMAYOUX

Josiane FRAUX

Christophe LASVAUX